

		République Française
		Département de l'Hérault
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	<b>Votes : 38</b>	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 38	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)  
 M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)  
 M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)  
 Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)  
 M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)  
 Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)  
 M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)  
 M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

**Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du Centre aquatique au corps des Sapeurs Pompiers de Lodève.**

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du conseil communautaire que la pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux Sapeurs Pompiers de parfaire leur condition physique et de remplir au mieux leur mission de service public.

Les Sapeurs Pompiers concourent en effet, à la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres ou catastrophes, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Il précise que la Communauté de communes du Clermontais, consciente de l'importance de l'action des Sapeurs Pompiers en faveur des administrés, a souhaité mettre à leur disposition des créneaux horaires au Centre aquatique de la Communauté de communes du Clermontais selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la piscine est octroyée à titre gracieux en contrepartie du recyclage PSE1 et PSC1 du personnel de l'établissement,
- Le recyclage des agents devra s'effectuer courant juin,

- La mise à disposition s'effectue sans le personnel de surveillance, il appartient aux Sapeurs Pompiers d'assurer leur sécurité (sauf les samedis durant l'entraînement des jeunes Sapeurs Pompiers, les maîtres nageurs seront présents),
- Mise à disposition : du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2017, hors petites vacances scolaires.
  - Chaque Mardi et Vendredi de 7h30 à 8h15.
  - 1 Samedi par mois toutes les 5 semaines pour les Jeunes Sapeurs Pompiers de 8 heures à 9 heures, (la Communauté de communes met à disposition 2 lignes d'eau pour 24 nageurs).
  - Pendant les grandes vacances : chaque jeudi de 8h30 à 9h15

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

### **A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du Centre aquatique de la Communauté de communes du Clermontais au corps des Sapeurs Pompiers de Lodève selon les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160719-2016-07-12-23-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2016  
Date de réception préfecture : 19/07/2016